



**Association FORCE 5**



**Association LDDNC**

Jean Yves QUEMENEUR  
Président de Force 5  
5, route de Ty Chapel  
29600 Plougasnou

à

Monsieur Moscovici  
Président de la Cour des Comptes  
13, rue Cambon  
75001 Paris

Objet : Association Force 5 – Centrale à gaz de Landivisiau (29) - subvention

Monsieur le Président,

Le 16 mai 2017, Madame Margrethe Vestager, commissaire européenne chargée de la concurrence, annonçait la décision de la commission d'autoriser la France à octroyer à l'entreprise Direct-Energie une subvention de 40 millions d'euros par an pendant 20 ans pour la construction d'une centrale électrique à gaz à Landivisiau en Bretagne. Cette subvention étant payée par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) qui est acquittée par les consommateurs d'électricité en France.

Le 11 avril 2019, l'entreprise Total, devenue depuis Total-Energies, rachetait l'entreprise Direct-Energie et devenait de ce fait bénéficiaire de la subvention annuelle de 40 millions d'euros.

En août 2022, à l'occasion d'articles publiés dans la presse spécialisée (1) nous apprenions que Total-Energies avait vendu 50 % des parts de la centrale électrique de Landivisiau au fonds d'investissement espagnol Asterion Industrial Partner. Cette opération étant présentée comme reposant « sur un contrat de prime de capacité, unique en son genre, qui permet de couvrir les risques du marché » (2). Notre association a déjà eu l'occasion de dénoncer le bien fondé de cette subvention à une entreprise, Total-Energie, dont les Bénéfices n'ont jamais été aussi élevés (13,6 milliards d'euros en 2021). Ceci d'autant plus que l'entreprise envisage de faire fonctionner la centrale de Landivisiau pendant 5000 heures par an, ce qui lui assurera un bénéfice certain. Comment pourrions nous accepter que cette subvention, dont nous dénonçons le bien-fondé, alimente les actionnaires d'un fonds d'investissement espagnol dont l'intérêt est bien éloigné du soucis de sécurisation du réseau électrique français. Notons que la durée de fonctionnement qu'ils attendent de la centrale se traduira par l'émission chaque année de 1 million de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Nous tenons donc, Monsieur le président, à vous alerter sur le détournement qui est fait par Total-Energies de la subvention payée par les consommateurs français à des fins purement spéculatives. Ceci avec l'espoir qu'il soit mis fin à une opération que nous estimons scandaleuse.

En vous assurant de nos meilleurs sentiments,

Le Président de FORCE5  
Jean-Yves QUEMENEUR

Fait à Plougasnou le 1<sup>er</sup> septembre 2022

1 - Voir : "De Pardieu Brocas Maffei a conseillé Total-Energies dans le cadre de la cession de 50 % de la Compagnie Electrique de Bretagne à Asterion Industrial Partners"

2 - Commentaire d'un cabinet d'avocats de conseil. : "ce projet repose sur un contrat de prime de capacité, unique en son genre, qui permet de couvrir les risques du marché."